

Conditions générales de vente des sièges sur les vols Tunisair en cabine économique



Nos tarifs

Les tarifs sont définis en fonction des catégories et des parcours comme suit :

Vols	1 ^{ère} rangée	Rangée de sortie	Quatre premières rangées	Sièges restants
Tunis - Montréal	60 TND	40 TND	30 TND	15 TND
Tunis - All	30 TND	20 TND	15 TND	8 TND
Montréal - Tunis	45 CAD	30 CAD	22 CAD	12 CAD
Angleterre - Tunis	15 £	10 £	8 £	5 £
Suisse - Tunis	15 CHF	10 CHF	8 CHF	5 CHF
All - Tunis	15 €	10 €	8 €	5 €



Gratuité des sièges

- 1. Les membres Fidelys** Les clients Fidelys doivent faire leurs réservations en tant que membres Fidelys et ce en insérant leur numéro Fidelys. Les gratuités ne concernent que les membres Fidelys Gold et Silver
 - 1.1. Les membres Fidelys Gold peuvent réserver gratuitement un siège en première rangée, un siège dans les quatre premières rangées, un siège dans les rangées de sortie de secours ainsi que les sièges restants.
 - 1.2. Les membres Fidelys Silver peuvent réserver gratuitement un siège autre que les sièges en première rangée, les sièges dans les quatre premières rangées et les sièges dans les rangées de sortie de secours.

2. Les classes de réservation

Les passages ayant acheté un billet en classe Y peuvent réserver gratuitement les sièges autres que les sièges en première rangée et les sièges dans les rangées de sortie de secours.

Les passages ayant acheté un billet en classe M ou B peuvent réserver gratuitement les sièges autres que les sièges en première rangée, les sièges dans les quatre premières rangées et les sièges dans les rangées de sortie de secours.

3. Le moment de réservation

- A partir de 24 heures avant le vol, le passager a la possibilité de réserver gratuitement un siège autre que les sièges en première rangée, les sièges dans les quatre premières rangées et les sièges dans les rangées de sortie de secours.
- A partir de 5 heures avant le vol, le passager a la possibilité de réserver gratuitement tous les sièges disponibles.

4. **Les passagers à particularité** : les Clients à mobilité réduite, déclarés comme tels auprès de nos services, bénéficient de la gratuité du Siège.



Conditions d'occupation des sièges

1. Tunisair mettra tout en œuvre pour respecter l'attribution du Siège qui aura été réservé. Le Client doit être informé que Tunisair pourrait être contrainte, pour des raisons opérationnelles liées à des impératifs de sécurité et/ou de sûreté, ou des irrégularités d'exploitation, à modifier, y compris après l'embarquement, l'attribution du Siège. Dans cette hypothèse, la responsabilité de Tunisair ne pourra pas être engagée, et le Client qui n'a pas pu voyager sur le numéro du Siège initialement réservé, se verra rembourser le prix du Siège.
2. Un Siège réservé par un Client est personnel et non cessible.
3. La réservation d'un Siège par un Client peut être modifiée pour acheter un autre Siège, sous réserve de disponibilité, ou encore pour être transférée sur un autre vol. Dans cette dernière hypothèse, le Client devra acquitter la différence de prix le cas échéant.
4. L'achat de siège par un Client n'est pas remboursable sauf dans les cas prévus à l'article 6 Conditions de remboursement.

5. Si le Client choisit le Siège situé aux issues de secours, il devra être capable d'aider en cas d'évacuation et donc répondre aux critères d'attribution définis. Cette option siège est réservée à des passagers ayant l'aisance de leurs mouvements et aptes à comprendre les instructions relatives à la sécurité.

Cette disposition, prise dans le but de faciliter l'accès rapide aux issues de secours en cas d'urgence, exclut notamment l'attribution des Sièges Exit aux personnes suivantes :

- Les passagers dont l'état mental ou physique serait de nature à gêner l'accès aux issues de secours,
- Les passagers dont l'état physique ou mental est tel qu'ils auraient difficulté à se déplacer rapidement si nécessaire.
- Les passagers dont la vue ou l'ouïe sont déficientes au point de ne pas avoir facilement connaissance des instructions données pour commencer à évacuer l'avion.
- Les femmes enceintes,
- Les enfants (2 à 12 ans) et bébé (moins de 2 ans), qu'ils soient ou non accompagné d'un adulte.
- Les passagers en garde à vue et ceux qui sont expulsés.
- Les passagers voyageant avec un animal en cabine.



Conditions de remboursement

1. Le Client ayant réservé un Siège ne pourra obtenir le remboursement du Prix d'un Siège que dans les hypothèses suivantes :
 - Le vol sur lequel il avait réservé un Siège Standard est annulé, le même numéro de Siège équivalent n'a pas pu être honoré sur le vol de report,
 - Le même numéro de Siège ou un Siège équivalent ne lui a pas été attribué par Tunisair, pour des raisons opérationnelles liées à des irrégularités d'exploitation, des impératifs de sécurité et/ou de sûreté.
2. En cas d'achat d'une Option Surclassement, le Prix du Siège standard sera remboursé.



Divers

L'achat d'un siège :

- Est applicable pour tout passager avec un billet Tunisair (exemple 199-1234567890) sur les vols TUNISAIR.
- Est non applicable pour un passager avec un billet Tunisair (199) sur un vol d'une autre compagnie.